

Délibération n° 20251213-10

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 13 décembre 2025

Objet : POLICES
D'ABONNEMENTS RÉGIE
CHALEUR

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
6 décembre 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 143

Présents : 75

Pouvoir : 2

Votants : 77

Pour : 73

Contre : 1 – (PICHON Jean)

Abstention : 2 –

(BOISNAULT Christian,

BOISNAULT Christian)

Ne prend pas part au

vote : 1 – (MEALLET

Roger-Jean)

L'an deux mille vingt-cinq, le treize décembre à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué le 15 octobre 2025 à neuf heures, en application des articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les locaux de Territoire d'Énergie Puy de Dôme à Cournon d'Auvergne.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MEALLET Roger-Jean, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, GUILLAUME Stéphane, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LECHEVALLIER Christine, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DUMAS Daniel, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, PINTE Emmanuel, NORE Michel, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, PRADIER Alain, LEON Bernard, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TARTIERE Philippe, PERROT Guillaume, RAFFAULT Daniel, VATIN Thierry, GHESQUIERE Chantal, GAUMY Francis, CLEMENT Jean-Marie, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, LEVI ALVARES Luc, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, JEANVOINE Olivier, RABY Laurent, BARBIER Didier, BARRAUD Pierre, DUBIEN Gaëtan, DONNET Anne-Michèle, GOURBEYRE Bernard, BOURDOULEIX Roger

Suppléants ayant pouvoir :

CAMPEAUX Eric, FOURNIER Jacques, TARDIVEL Ghislain, GENTEUIL Bruno, NEDELLEC Jean-Yves, MERLE Francis, NURY Jacques, DOS SANTOS Christophe, BOISNAULT Christian, DAUPHIN Jean-François, SOLVIGNON Yves, PICHON Jean, BOSTVIRONNOIS Maryse, ZIMNIAK Didier, RABANY Anne, FRAISSE Pierre-Luc

Pouvoirs :

BONNET Grégory donne procuration à LHERMET Florence, DURAND Jean-Paul donne procuration à GUELON René

Secrétaire de séance : Mme BRUN

POLICES D'ABONNEMENTS RÉGIE CHALEUR

Exposé du Président,

Par délibération du Comité Syndical du 14 Janvier 2023, TE63 s'est doté de la compétence optionnelle mentionnée à l'article L.2224-38-I du CGCT, en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid.

Par délibération du Comité Syndical du 8 Juin 2024, TE63 a créé une régie à simple autonomie financière dédiée à la construction et l'exploitation de réseaux de chaleur pour les collectivités lui ayant transféré la compétence optionnelle mentionnée à l'article L.2224-38-I du CGCT, en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid.

Pour rappel, en vertu de l'article L. 2224-1 du CGCT la régie à l'obligation d'équilibrer les recettes et les dépenses de la régie, et de créer un budget annexe spécifique. En conséquence, chaque projet doit être équilibré financièrement, les recettes d'exploitation devant couvrir les dépenses d'exploitation, de personnel et le remboursement de la dette. Ces recettes d'exploitation proviennent de la vente de chaleur caractérisée par un terme fixe (l'abonnement dit R2) et un terme variable (la consommation dit R1).

Conformément à l'article 7 des statuts de la Régie Chaleur de TE63, les tarifs d'abonnement R2 et de consommation R1 de chaque réseau doivent faire l'objet d'une validation en Comité Syndical.

La grille tarifaire pour les réseaux de chaleur est la suivante :

Projet	R1(consommation) (€ HT/MWh)	R1(consommation) (€ TTC/MWh)	R2(abonnement) (€ HT/kW)	R2(abonnement) (€ TTC/kW)
La Tour d'Auvergne	44,63€/MWh	47,08 €/MWh	153,58 €/kW	162,13 €/kW
Saint-Saturnin	92,56€/MWh	97,65 €/MWh	73,33 €/kW	77,36 €/kW
Aigueperse	53,24€/MWh	56,17€/MWh	99,10€/MWh	104,55€/MWh

Tarifs de base définis à date de signature des polices d'abonnement. Ils sont indexés selon les conditions prévues au règlement de service et police d'abonnement.

Après présentation de la grille tarifaire, il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver la grille tarifaire ci-dessus
- D'autoriser le président à contractualiser avec les abonnés aux conditions mentionnées ci-dessus et conformément aux statuts et règlement de service de la régie.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME